



La Parole aux Membres (I)

Le débat sur les IG prend de l'ampleur aux Etats-Unis

by M. Pat Kole, Vice-président de la « Idaho Potato Commission » et membre du Conseil de l'AOPA



Le 13 Octobre 2012, la première réunion de l'Association américaine des produits d'origine (AOPA) a eu lieu à Fayetteville, Arkansas. Les groupements de producteurs suivants étaient représentés à la réunion : le « Ginseng Board of Wisconsin », la « Idaho Potato Commission », le « Intertribal Agriculture Council », la « Kona Coffee Farmers Association », le « Missouri Northern Pecan Growers », la « Napa Valley Vintners Association » et la « Maine Lobstermen's Association ». Par ailleurs, d'autres groupements de producteurs ont

déclaré qu'ils rejoindront l'AOPA.

La réunion a été divisée en deux sessions : une session académique / éducative suivie d'une table ronde des membres de l'AOPA. Plusieurs présentations ont été faites, notamment sur le processus d'enregistrement des indications géographiques dans l'Union Européenne par M. Giulio Menato, Conseiller sur l'Agriculture de l'Ambassade de l'UE aux États-Unis ; la réflexion japonaise sur le rôle des indications géographiques dans le développement rural au Japon par M. Katsuhiko Saka de l'Ambassade du Japon aux États-Unis, et le rôle et les avantages pour les producteurs dans l'AOC Champagne par M. Sam Heitner du Bureau Champagne à Washington.

La discussion de l'après-midi entre les groupements de producteurs a été animée et vivante. Tous les groupes sont confrontés à des défis similaires liés à la préservation de l'identité du produit, à la défense contre des imitations, à la préservation des traditions locales, au fait de rester durable tout en étant compétitif sur le marché et aux projets de financement de la recherche. L'absence d'une plus grande uniformité et transparence dans la structure et dans le fonctionnement de l'enregistrement des droits de propriété intellectuelle et des systèmes d'exécution ont été des sujets particulièrement discutés.

Le groupe a l'intention de contacter pro-activement d'autres organisations de producteurs et de mener une réunion de suivi l'année prochaine.

Pour plus d'information, veuillez contacter:

Beth Barham, Ph.D.

Directrice exécutive

American Origin Products Association

aopa.office@gmail.com

La Parole aux Membres (II):

Le bureau d'oriGIn Chine à la 13^{ème} Foire internationale de la Chine occidentale

Par Dr. Yun Zhenyu, Institut National de la Standardisation de Chine (CNIS), Bureau d'oriGIn Chine



Etablie en 2000, la Foire internationale de la Chine occidentale (ci-dessous FICO) est une foire internationale organisée conjointement par 15 Ministères et Commissions d'Etat, dont la Commission des réformes et celle du développement national, le Ministère du commerce et 12 régions autonomes et municipalités.

Sous le thème « Approfondir la coopération internationale, accélérer le développement occidental », la 13^{ème} FICO a eu lieu à

Chengdu, du 26 au 30 Septembre 2012. Les principales questions abordées ont été : les stratégies de marketing, de spécialisation et d'internationalisation pour les entreprises, le renforcement des échanges régionaux et de la coopération régionale ainsi que le renforcement de la croissance économique à travers le commerce et les investissements.

Avec une surface totale d'exposition de 200.000 mètres carrés, six halls et 36 pavillons, la 13^{ème} FICO a attiré 4598 entreprises de 56 pays et régions, ainsi que 28 régions autonomes et municipalités. Le nombre ainsi que les espaces d'exposition des exposants étrangers ont représenté respectivement 36,7% et 39,5% du total.

L'Administration Générale de la Supervision de la Qualité, de l'Inspection et de la Quarantaine (AQSIQ) et le Gouvernement populaire de la province du Sichuan ont mis en place conjointement le « Hall Spécial des produits avec indication géographique », qui a rassemblé 113 entreprises autorisées en vertu de la loi chinoise à produire des IG dans 17 régions autonomes et municipalités. À cet égard, le bureau d'oriGIn Chine a joué un rôle actif dans la promotion d'oriGIn et de ses objectifs. Des dirigeants importants, dont Sun Dawei, Vice-ministre de l'AQSIQ, Tian Zhuang, Directeur du Département des sciences et de la technologie de l'AQSIQ et Pei Xiaoying, Directeur de l'Inspection de l'AQSIQ ont visité le « Hall Spécial des produits avec indication géographique » et ont été informés des activités du bureau d'oriGIn Chine.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

M. Yun Zhenyu
Institut National de la Standardisation de Chine (CNIS)
yunzy@cnis.gov.cn

Affaires Internationales

Au niveau mondial

oriGIn :

Un nouveau donateur soutient Le répertoire mondial des IGs

oriGIn travaille actuellement sur un projet ambitieux ayant pour but de finaliser un répertoire électronique de toutes les Indications Géographiques (IGs) protégées dans le monde.

Le 19 octobre, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a décidé de rejoindre le groupe de bailleurs de fonds soutenant ce projet. Le soutien financier de l'OFAG sera consacré à la recherche concernant les pays européens non membres de l'Union Européenne (UE) ainsi que les IGs protégées dans les juridictions étrangères à travers des traités bilatéraux et multilatéraux.

Napa Valley :

Reconnaisances importantes obtenues au Brésil et en Chine

Le 4 octobre, « Napa Valley » a été enregistré comme Indication Géographique au Brésil, un pays qui représente un des moteurs économiques de l'Amérique du Sud avec une population de presque 206 millions d'habitants et qui est le 13^{ème} pays producteur de vins dans le monde.

De plus, le 11 octobre, la République Populaire de Chine a annoncé que « Napa Valley » a été reconnu comme Indication Géographique (IG) sur ce marché important et en expansion rapide. Napa Valley est la première dénomination d'un vin provenant d'en dehors de la Chine qui a été reconnue comme IG dans le cadre du système supervisé par l'Administration Générale de la Supervision de la Qualité, de l'Inspection et de la Quarantaine.

« Napa Valley » est également protégé en tant qu'IG dans les marchés suivants : l'UE, l'Inde, la Thaïlande et le Canada.

Plus d'information à (uniquement en anglais) : http://www.napavintners.com/trade/tm_3_release_detail.asp?ID_News=3621042

et

http://www.napavintners.com/trade/tm_3_release_detail.asp?ID_News=3421228

Nouvelle-Zélande : Discussion sur une loi sur les IG

Les producteurs de vin de Nouvelle-Zélande (réunis dans le « New Zealand Winegrowers – NZW ») sont désireux de voir l'introduction d'une loi sur les IG en Nouvelle-Zélande.

Le 8 octobre, les membres du « Hawke's Bay Winegrowers Inc. », qui produisent du vin dans la fameuse Hawke's Bay en Nouvelle-Zélande, ont affirmé publiquement qu'un récent examen stratégique de l'organisation nationale de l'industrie du vin a identifié qu'il existe une nécessité de protéger et améliorer la valeur de la réputation des vins de Nouvelle-Zélande. Les vins de Hawke's Bay en particulier souffrent de contrefaçons dans plusieurs juridictions étrangères.

Plus d'information à (uniquement en anglais) : <http://www.voxy.co.nz/business/hawkes-bay-protect-wines/5/137040>

Café de Colombia : Finance et nouvelles technologies au service des IGs

Le 8 octobre, la Fédération colombienne des producteurs de café (FNC) a annoncé qu'elle lancera sous peu une nouvelle version de son Contrat de Protection des Prix (CPP). Le CPP est un instrument financier destiné à permettre aux producteurs du pays de réduire les risques liés à la volatilité des prix internationaux du café ou aux variations négatives du taux de change du peso colombien par rapport au dollar, et ainsi de protéger leurs revenus.

Le nouveau CPP permettra aux producteurs de café d'acheter une option qui permet de fixer un prix minimum (correspondant au prix du café au moment de la conclusion du contrat ou 10% inférieur ou supérieur), pour un maximum de 100% de la valeur estimée de la récolte pour le deuxième, troisième et quatrième mois après la date à laquelle il / elle souscrit à l'instrument, avec une limite maximum de 50 charges (125 kg de café) par mois. Chacun de ces prix minimums

garantis à un coût ou une prime différents. Si les prix nationaux ont augmenté au moment où un producteur vend sa récolte, l'option n'est pas exercée, et le producteur serait mieux rémunéré en vendant au meilleur prix du marché. Au contraire, si les prix nationaux ont baissé, le producteur aura un prix minimum garanti.

Pour obtenir le paiement de son contrat de protection, un producteur devra démontrer, par le biais d'une facture ou d'un document légal équivalent délivré par un acheteur, qu'il a vendu son café à un prix effectivement inférieur au prix protégé. « *Nous continuons à promouvoir des instruments qui permettent aux producteurs de vendre leur récolte à un prix que chacun estime favorable, en fonction de ses coûts de production particuliers, et de cette façon nous lui donnons la possibilité de profiter des situations de prix élevés* », a déclaré M. Julián Medina, le responsable du département financier de la FNC.

Un autre élément important est que les plateformes technologiques de la FNC joueront un rôle clé dans cet exercice. En effet, les producteurs seront en mesure de prendre ce type de décisions de leurs fermes, en utilisant leurs téléphones portables et en déduisant le coût de l'instrument de leur « carte d'identification intelligente » de producteur de café. Il s'agit d'une carte débit fournie par la FNC qui fonctionne comme un compte courant qui fournit des services bancaires aux producteurs. Plus de 420.000 des 563.000 producteurs de Café de Colombie ont ces cartes et auront un accès direct au CPP. Ceci est très pratique étant donné que la plupart des cultivateurs de café n'ont pas nécessairement des moyens de transport privés et vivent souvent dans les zones reculées, loin des centres urbains.

Pour plus d'information (en anglais) :
http://www.federaciondecafeteros.org/particulares/en/sala_de_prensa/detalle/Colombian_Coffee_Growers_Federation_launches_new/

Tequila :
Un mois chargé
entre enregistrement dans un marché clé et
l'International Parmigiano Reggiano Award

Le 15 octobre, « Tequila » a été enregistrée comme IG dans la Fédération de Russie. La

« denomination de origen » mexicaine est maintenant protégée dans 39 juridictions dans le monde (correspondant à 95% des pays où le produit est commercialisé).

Plus d'informations (uniquement en espagnol) à :
<http://www.mexicanbusinessweb.mx/sector-de-servicios-en-mexico/comercial/otorga-rusia-denominacion-de-origen-al-tequila/>

Par ailleurs, le 26 octobre, le « International Parmigiano Reggiano Award » a été remis au « Consejo Regulador del Tequila » lors du « Salone de Gusto » organisé par « Slow Food » les 25-28 octobre à Turin (Italie). Le « International Parmigiano Reggiano Award » représente une reconnaissance pour un produit qui possède un lien fort avec sa zone géographique et dont les producteurs sont reconnus au niveau international pour leurs efforts pour protéger le nom géographique de leur produit.

Plus d'informations (uniquement en italien) à :
http://www.parmigianoreggiano.com/news/2012/salone_gusto_with_parmigiano_reggiano.aspx

SIAL / Salone de Gusto :
Succès de la lutte contre les usurpations d'IG

Le 24 octobre, des produits contrefaisant les AOP « Pecorino Romano » et « Parmigiano Reggiano » ont été trouvés au SIAL à Paris, un des salons agro-alimentaires internationaux les plus importants et prestigieux.

Les deux groupes de producteurs légitimes ont demandé à la Direction Générale de la Compétition, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, l'autorité française compétente pour la protection des AOP et IGP, de faire des contrôles officiels pour vérifier la conformité avec les cahiers des charges des AOP et d'imposer les pénalités prévues pour ces violations. À la suite de cela, le « Consorzio del Parmigiano Reggiano » a obtenu le retrait immédiat du salon de « Parmesan » (qui conformément à la jurisprudence consolidée de l'UE représente une évocation de l'AOP) produit par trois compagnies américaines et une compagnie égyptienne.

Par ailleurs, du matériel publicitaire mentionnant l'AOP « Mozzarella du Bufala Campana »,

exposé par un producteur ne respectant pas le cahier des charges, a été saisi pendant le « Salone del Gusto » à Turin.

Plus d'informations sur le SIAL (en italien) à : http://www.agi.it/food/notizie/201210241513-ecort10215-alimentare_pecorino_romano_dop_denuncia_falso_al_sial_di_parigi

et (en anglais) à : http://www.parmigianoreggiano.com/news/2012_2/con-sortium_obtained_withdrawal_parmesan_from_sial.aspx ;

et sur le Salone del Gusto (en italien) à : <http://lastampa.it/2012/10/31/cronaca/falsa-mozzarella-di-bufala-campana-sequestro-al-salone-del-gusto-MLNW1PaUYQV3Dq1qZuDbdL/pagina.html>

Suisse : **Inventaire du Patrimoine culinaire**

L'Inventaire du Patrimoine culinaire (IPC) de Suisse, réalisé entre 2005 et 2008, regroupe 400 produits. En 2007, l'OFAG a mandaté AGRIDEA pour analyser la possibilité d'enregistrer les produits listés en tant qu'AOC (« Appellation d'Origine Contrôlée ») et qu'IGP (« Indication Géographique Protégée »).

Cette étude et un guide pour le dépôt d'une demande d'enregistrement sont disponibles à : <http://www.blw.admin.ch/themen/00013/00085/00094/index.html?lang=fr>

Au niveau bilatéral / régional

USA-Panama : **Entrée en vigueur** **de l'Accord de Libre Echange**

Le 31 octobre, l'Accord de Libre Echange (ALE) entre le Panama et les USA entrera en vigueur. Il couvre l'élimination immédiate ou progressive des tarifs pour les produits industriels ou de grande consommation, ainsi que les produits agricoles.

Le texte de l'ALE peut être trouvé (uniquement en anglais) à : <http://www.ustr.gov/trade-agreements/free-trade-agreements/panama-tpa/final-text>

UE :

Négociations bilatérales avec plusieurs pays

Le 19 octobre, le Conseil Européen, l'institution de l'Union où siègent les représentants des gouvernements des Etats membres, a publié les conclusions du Conseil Européen qui s'est tenu les 18-19 octobre. Dans ce document, il a demandé « *qu'un accord soit trouvé sur les directives de négociation pour la conclusion d'un accord de libre-échange avec le Japon, en vue du lancement des négociations dans les mois à venir, et que les négociations en vue de la conclusion d'accords de libre-échange avec le Canada et Singapour soient achevées au cours des prochains mois* ». Il s'est engagé « à contribuer à la réalisation de l'objectif consistant à lancer, en 2013, des négociations relatives à un accord transatlantique global sur le commerce et les investissements ». Plus d'information à la page 7 du document suivant : <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/12/st00/st00156.fr12.pdf>

En parallèle, le 23 octobre, le Parlement Européen a adopté une « *résolution sur les relations commerciales et économiques avec les Etats-Unis* » dans laquelle il demande que les négociations soient ouvertes au cours du premier semestre 2013. Voir : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubR ef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2012-0388+0+DOC+XML+V0//FR>

Le 25 octobre, il a adopté une « *résolution sur les négociations commerciales de l'Union européenne avec le Japon* » demandant l'ouverture de négociations d'un ALE avec le Japon. Plus d'informations à : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubR ef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2012-0398+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>

Affaires Européennes

Politiques concernant les IG

IGs des pays tiers sur le marché unique : **1^{ère} IG Vietnamiennne enregistrée dans l'UE**

Le 11 octobre, le « Phú Quốc », une sauce de poisson du Vietnam, a été enregistré comme

AOP dans l'UE. Il s'agit de la 1^{ère} IG vietnamienne enregistrée dans l'UE.

Plus d'informations à : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:277:0001:0002:FR:PDF>

Demande d'annulation d'une IGP allemande

Le 24 octobre, la demande d'annulation de l'enregistrement d'une IGP allemande « Wernesgrüner Bier » a été publiée au Journal Officiel de l'UE.

L'annulation a été demandée par le successeur juridique de l'entreprise déposante initiale et utilisatrice de l'IGP. Les raisons données pour la demande d'annulation est que l'IGP « Wernesgrüner Bier » a maintenant une seule utilisatrice qui n'est plus intéressée à supporter les coûts de contrôle. Les oppositions à cette annulation doivent être envoyées à la Commission avant le 24 avril 2013.

Plus d'informations à : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:322:0013:0013:FR:PDF>

Etude sur la protection des IG non agricoles dans l'Union Européenne

oriGIn fait partie d'un Consortium incluant Insight Consulting et REDD qui prépare actuellement une étude sur la protection des IG non agricoles dans l'Union Européenne pour la Direction Générale marché intérieur et services de la Commission Européenne.

L'objectif de l'étude est de fournir une analyse des cadres légaux existants qui protègent les IG non agricoles dans les 27 Etats Membres de l'UE ainsi que dans les pays de l'EEE (Islande, Norvège et Liechtenstein) et la Suisse. L'étude a pour but de collecter des preuves concernant l'impact économique des IG non agricoles dans l'UE, ainsi qu'une analyse des besoins des parties prenantes. Sur cette base, des recommandations pour une politique de l'EU sur les indications géographiques pour les produits non agricoles seront fournies. L'étude devrait être finalisée pour la fin de l'année.

Afin de préparer ces recommandations, une réunion de travail a été organisée le 9 octobre à Bruxelles, avec un certain nombre des experts du Consortium et les représentants de l'UE. oriGIn a participé activement à cette réunion.

Autres politiques

« Paquet lait » entièrement en vigueur

Le 3 octobre, le règlement concernant les relations contractuelles dans le secteur du lait et des produits laitiers, le « Paquet lait », est entièrement entré en vigueur.

Ce règlement a été publié le 30 mars, et certains éléments sont entrés en vigueur le 2 avril alors que d'autres ne l'ont fait que 6 mois plus tard, le 3 octobre. Les dispositions qui sont finalement entrées en vigueur couvrent notamment la possibilité pour les groupes en charge des fromages AOP et IGP de gérer la croissance des volumes de production. Les mesures s'appliqueront jusque mi 2020. La Commission préparera des rapports en 2014 et 2018 sur la situation du marché et la mise en œuvre des mesures.

Le règlement peut être trouvé à : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:094:0038:0048:FR:PDF>

Promotion des produits agricoles : Publication retardée des propositions législatives

En octobre, la Commission Européenne a annoncé que la publication des propositions législatives sur la promotion des produits agricoles sera retardée jusqu'à mi 2013.

Les propositions législatives étaient censées être publiées à la fin 2012, suite à l'adoption par la Commission d'une Communication sur le sujet en mars 2012.

Nouvelles des enregistrements d'IG

Enregistrements

- "Agneau de lait des Pyrénées" (IGP) France – 03/10

- <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:268:0001:0002:FR:PDF>
- “Štajersko prekmursko bučno olje” (IGP) Slovénie – 03/10
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:268:0003:0004:FR:PDF>
 - “Pimiento de Fresno-Benavente” (IGP) Espagne – 10/10
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:275:0023:0024:FR:PDF>
 - “Phú Quốc” (AOP) Viet Nam – 11/10
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:277:0001:0002:FR:PDF>
 - “Jagnięcina podhalańska” (IGP) Pologne – 11/10
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:277:0003:0004:FR:PDF>
 - “Filderkraut / Filderspitzkraut” (IGP) Allemagne – 24/10
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:294:0001:0002:FR:PDF>

Demande de modification

- “Roncal” (AOP) Espagne – 29/09
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:294:0008:0013:FR:PDF>
- “Ternasco de Aragón” (IGP) Espagne – 29/09
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:294:0023:0027:FR:PDF>
- “Miel de La Alcarria” (IGP) Espagne – 06/10
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:302:0024:0030:FR:PDF>
- “Mont d'Or” / “Vacherin du Haut-Doubs” (AOP) France – 06/10
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:302:0016:0023:FR:PDF>

- “Pomodoro di Pachino” (IGP) Italie – 12/10
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:308:0017:0022:FR:PDF>
- “Casatella Trevigiana” (AOP) Italie – 24/10
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:322:0004:0008:FR:PDF>

Demande d'enregistrement

- “Αγουρέλαιο Χαλκιδικής” (Agoureleo Chalkidikis) (AOP) Grèce – 29/09
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:294:0014:0018:FR:PDF>
- “Trote del Trentino” (IGP) Italie – 29/09
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:294:0019:0022:FR:PDF>
- “Fraises de Nîmes” (IGP) France – 02/10
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:296:0009:0013:FR:PDF>
- “Garbanzo de Escacena” (IGP) Espagne – 05/10
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:300:0019:0023:FR:PDF>
- “Pastel de Tentúgal Portugal” (IGP) Portugal – 06/10
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:302:0031:0035:FR:PDF>
- “Aceite de Navarra” (AOP) Espagne – 24/10
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:322:0009:0012:FR:PDF>

Demande d'annulation

- “Wernesgrüner Bier” (IGP) Allemagne – 24/10
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:322:0013:0013:FR:PDF>